

BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- La structure de l'école valaisanne
- Le Plan d'Etudes Romand (PER)
- Elèves en difficulté: dispositif de mesures d'aide en Valais et CDTEA
- Les responsabilités des parents
- Les responsabilités des élèves
- Le chemin de l'école + Pédibus
- La santé scolaire
- L'organisation 2021-2022
- Structure d'accueil: réseau de parents d'accueil
- Prévention: écrans et médias sociaux

La relation Famille - Ecole



Vous trouverez cette brochure en ligne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'école obligatoire compte 11 années (degrés), appelées 1^{ère} Harnos (1H) à 11^{ème} Harnos (11CO).
- Les degrés primaires sont organisés en deux cycles :
 - cycle 1 (1H à 4H)
 - cycle 2 (5H à 8H)
- Le cycle 3 correspond au Cycle d'orientation (CO) ; il comprend trois années (9CO à 11CO).
- La grille horaire et le temps d'enseignement devant les élèves sont définis en périodes de 45 minutes (OLEP, art. 5)
 - Une période = 45 minutes

1H-2H

- Les deux premières années d'école (anciennement *école enfantine*) sont **obligatoires**.
- L'âge d'entrée est fixé à 4 ans révolus au 31 juillet.
- Les élèves de 1H et 2H sont dans une même classe (classe à double degrés).
 - Les 1H sont scolarisés uniquement le matin :
➔ 4 matinées de 4 périodes (16 périodes par semaine)
 - Les 2H sont scolarisés à plein-temps :
➔ 3 matinées de 4 périodes + 4 après-midi de 3 périodes (24 périodes par semaine)

3H-4H

- Le temps d'enseignement, soit 28 périodes est, en principe, effectué sur 8 demi-journées.
- Un horaire bloc peut être mis en place pour permettre un meilleur encadrement des élèves. Cela signifie que les élèves sont scolarisé-e-s selon un temps identique mais réparti de manière différente.
 - Exemple : une semaine d'école ordinaire compte 9 demi-journées (congé le mercredi après-midi). Ainsi, les 3H se rendent à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée (8 demi-journées) et les 4H le lundi, mardi après-midi, mercredi matin, jeudi et vendredi (8 demi-journées). **Les 3H ont ainsi congé le mercredi et les 4H le mardi matin.**

5H-8H

- Une semaine d'école compte 32 périodes réparties sur 9 demi-journées.
- Pas d'école le mercredi après-midi pour toutes et tous.

LE CYCLE D'ORIENTATION (CO)

- Le CO est organisé sur 3 ans.
- Le CO propose de regrouper les élèves en fonction de leurs résultats scolaires obtenus en fin de cycle 2 (8H).
- Dès la 9CO, les cours sont dispensés en niveau 1 ou 2 pour le français et les mathématiques, puis, dès la 10CO, pour les sciences et l'allemand également.
- Pour toutes les autres branches, les élèves sont regroupé-e-s.
- Le niveau 1 propose des apprentissages plus approfondis. Il existe des possibilités de passage entre niveaux, en fonction de l'évolution de la situation scolaire de l'élève.

QUELQUES PRINCIPES

- Un-e enseignant-e **titulaire** est désigné-e pour chaque classe. Il/elle est le/la répondant-e principal-e pour les élèves et les parents de sa classe.
- Le lieu de scolarisation est le lieu de domicile.
- Une médiatrice scolaire fonctionne comme personne-ressource pour les élèves de l'école. Il s'agit de Mme Jennifer Délèze, également enseignante 5-6H à Riddes. Cette dernière contribue à la promotion d'un climat de solidarité et de respect au sein de l'établissement.

LE PLAN D'ETUDES ROMAND (PER)

- ▶ Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4H, 8H et 11CO).
- ▶ Il est réparti en trois entrées :

Domaines disciplinaires:

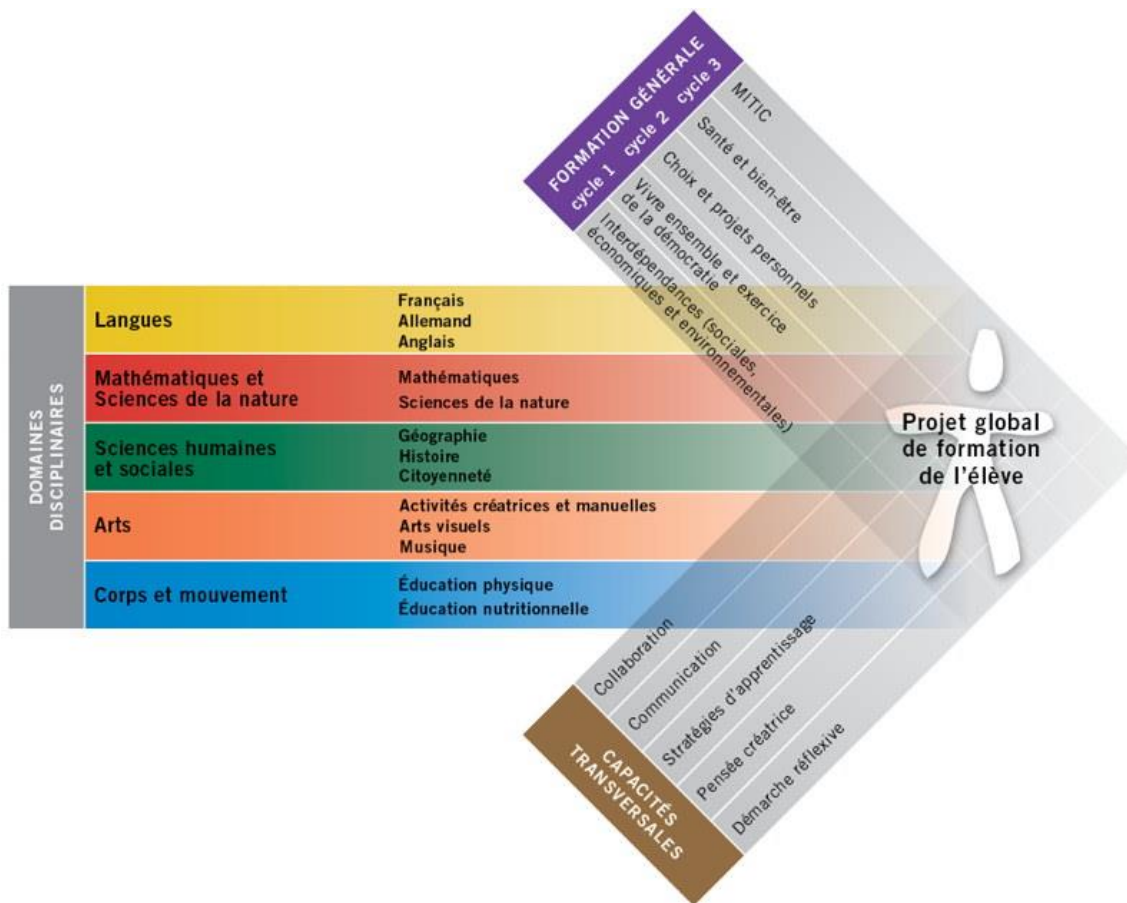
- Langues
- Mathématiques & Sciences de la nature
- Sciences humaines et sociales
- Arts
- Corps & Mouvement

Formation générale:

- MITIC
- Santé et bien-être
- Choix et projets personnels
- Vivre ensemble et exercice de la démocratie
- Interdépendances

Capacités transversales:

- Collaboration
- Communication
- Stratégies d'apprentissage
- Pensée créatrice
- Démarche réflexive



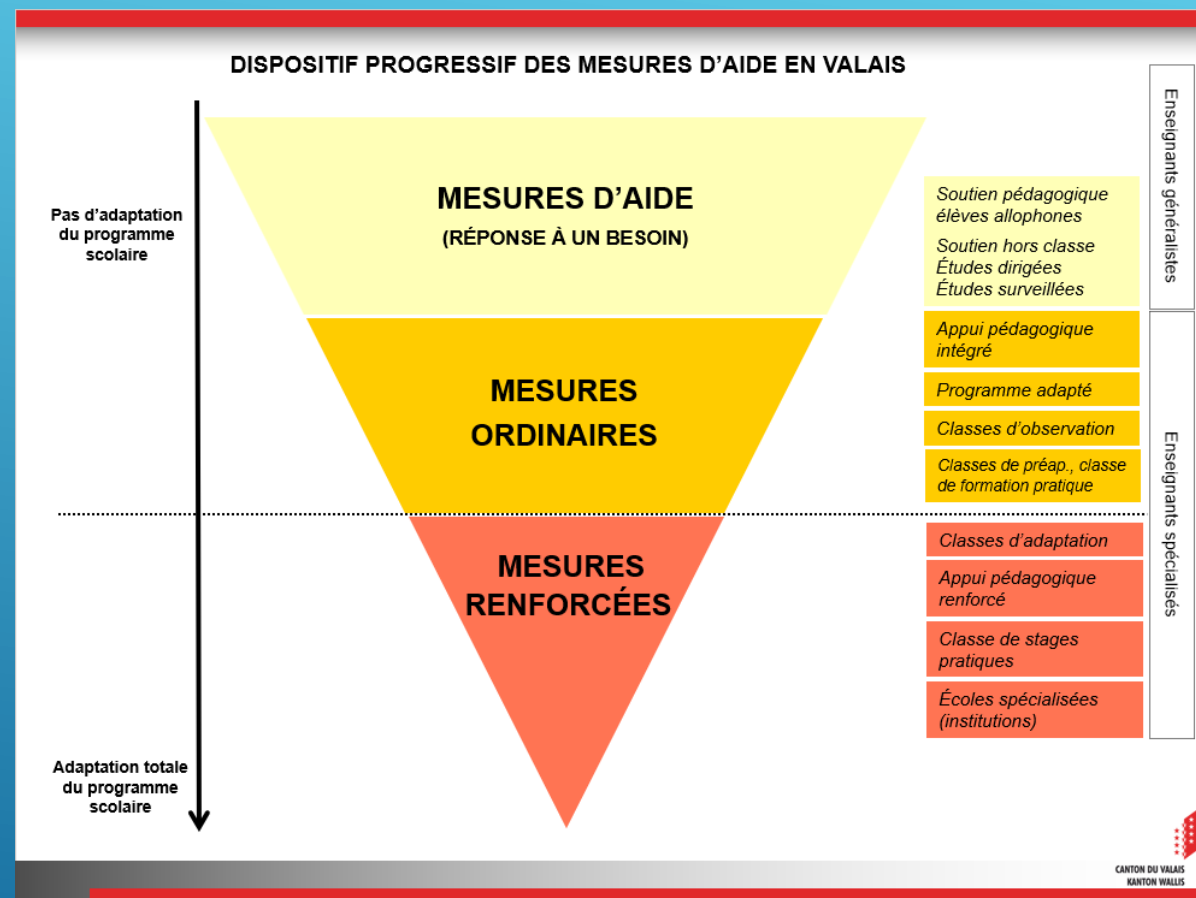
LE PER ET SES 3 ENTRÉES

- Lien direct vers le [PER](#).
- [Brochure](#) réalisée par la FRAPEV pour faciliter la compréhension du PER pour les parents d'élèves. Des traductions sont également disponibles.

ELEVES EN DIFFICULTÉ

- Pour tous:
 - Le redoublement
- dès la 3H (*en principe*):
 - Le soutien pédagogique pour élèves allophones (MA)
 - L'appui pédagogique intégré (MO)
- dès la 4H:
 - Le programme adapté (MO)
- dès la 5H (*en principe*):
 - L'étude dirigée: aide dans l'exécution des tâches à domicile au sein de l'école (MA)

MA = Mesures d'aide
MO = Mesures ordinaires
MR = Mesures renforcées



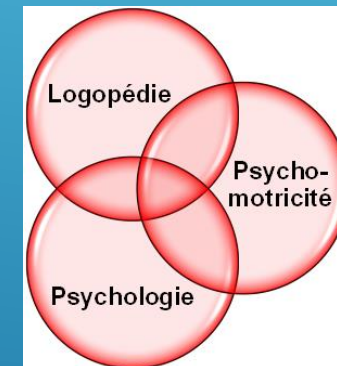
Plus d'infos dans la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 7-8)

ELEVES EN DIFFICULTÉ

- Ce qui est d'ordre **scolaire** comme : évaluation, difficultés d'apprentissage, agitation à l'école, manque d'attention...
 1. Signalement par le/la titulaire et l'enseignant-e spécialisée, avec l'accord des parents.
 2. Séance de coordination avec spécialistes, enseignant-e-s spécialisé-e-s et direction des écoles.
 3. Les parents doivent appeler le CDTEA suite à la séance de coordination, pour une question de responsabilité dans la demande.

CDTEA (centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent):

- Des psychothérapeutes et psychologues
- Des logopédistes
- Des thérapeutes en psychomotricité



ELEVES EN DIFFICULTÉ

- Pour des difficultés psychologiques telles qu'angoisses, opposition, violences, énurésie, phobies scolaires, risque suicidaire, terreurs nocturnes, difficultés suite à la séparation des parents...
→ Les parents peuvent appeler **directement** le CDTEA
- CDTEA de Martigny
Rue d'Octrodure 10b
1920 Martigny
Tél : 027/606.98.30
- Plus d'informations relatives à une demande de consultation pour son enfant auprès du CDTEA ici.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Extrait de la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 9)

- **coopèrent** avec l'institution scolaire et **respectent** les enseignant-e-s et leur travail ainsi que le Règlement d'école;
- **assument** la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, décence, sommeil);
- doivent **s'intéresser** au comportement et au travail de leur enfant en classe et **s'impliquer** à la maison avec **bienveillance**;
- se doivent **d'assister** aux entretiens auxquels les enseignant-e-s/direction d'écoles les convient;
- évitent d'utiliser les réseaux sociaux pour régler les problèmes scolaires et favorisent un entretien avec l'enseignant-e;

PROCÉDURE EN CAS DE LITIGES

- Le **dialogue** doit toujours être privilégié.
- Le premier interlocuteur des parents est **l'enseignant-e titulaire**. Le directeur, puis l'inspectrice, peuvent être successivement sollicités.
- Toute difficulté relative à l'école, survenant entre les élèves, les parents, les tuteurs ou les tiers et le personnel enseignant est tranchée par la **direction**, sous réserve de recours à l'inspectrice scolaire.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Extrait de la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 9)

- **prennent connaissance** des informations fournies par l'école et les attestent, si exigé, par leur signature + s'informent en cas de besoin;
- sont **responsables** de leur enfant sur le chemin et dans la cour de l'école, en dehors des horaires scolaires (sécurité, comportement, etc.);
- **signalent** aux enseignant-e-s les éventuels problèmes de santé de l'enfant qui pourraient avoir une importance dans la prise en charge de celui-ci;
- **assurent** leur enfant contre les risques de maladie et d'accidents. Il n'y a pas d'assurance scolaire collective. En cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances;

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Extrait de la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 9)

- ont l'obligation d'**annoncer** à l'école toute absence et de la justifier;
- sont priés de **respecter** strictement le plan de scolarité;
- sont **responsables** des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes en collaboration avec les enseignant-e-s;
- **annoncent** les déménagements le plus tôt possible à l'autorité scolaire.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Extrait de la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 9)

- ▶ En cas de divorce des parents, le parent qui ne vit pas sous le même toit que l'enfant peut demander en tout temps des informations sur son enfant auprès de l'enseignant-e titulaire ou de la direction des écoles.

RESPONSABILITÉS DES ELEVES

Extrait de la brochure « La relation Famille - Ecole » (p. 10)

- **respectent** les règles de l'école, les enseignant-e-s (**bonjour, politesse**), les personnes travaillant au sein de l'établissement et leurs camarades ainsi que tout ce qui est mis à leur disposition (locaux, mobilier, matériel);
- ont une **tenue** propre, adapté au cadre scolaire et ne perturbant pas le bon fonctionnement de la classe;
- **s'appliquent et s'impliquent** dans leur rôle d'élève, ainsi que dans leur apprentissage de socialisation;
- sont passibles de **sanctions** en cas de non-respect des règles.
- sont **interdits** de détention de tout appareil électronique dans le périmètre scolaire;

CHEMIN DE L'ÉCOLE

- La responsabilité concernant le chemin de l'école est attribuée aux représentants légaux.
- Les déplacements **à pied** sont privilégiés. La sécurité, la santé et la mobilité doivent être valorisées en tout temps.
 - Pédibus: 1 ligne à Isérables.
- Si l'élève se déplace à vélo, il/elle doit maîtriser l'engin et connaître les règles de la circulation.
 - Le vélo doit être adapté à la taille de l'enfant et disposer des équipements prescrits.

Les atouts du Pédibus

Chez moi

ECOLE

Pour aller avec les copains

L'occasion de se faire de nouveaux amis, de papoter en chemin et c'est une bonne transition entre la maison et l'école.

Convivialité pour les parents

Les horaires scolaires sont contraignants. Le Pédibus permet de réduire la pression qui repose sur les parents, en se partageant l'accompagnement des enfants.

Pour la santé

Les enfants doivent bouger au moins 60 minutes chaque jour. Les trajets des Pédibus durent environ 10 à 15 minutes et parcourent en moyenne 700 mètres. Aller à Pédibus à l'école, c'est effectuer près de 60 minutes d'activité physique par jour. C'est une manière de bouger malin!

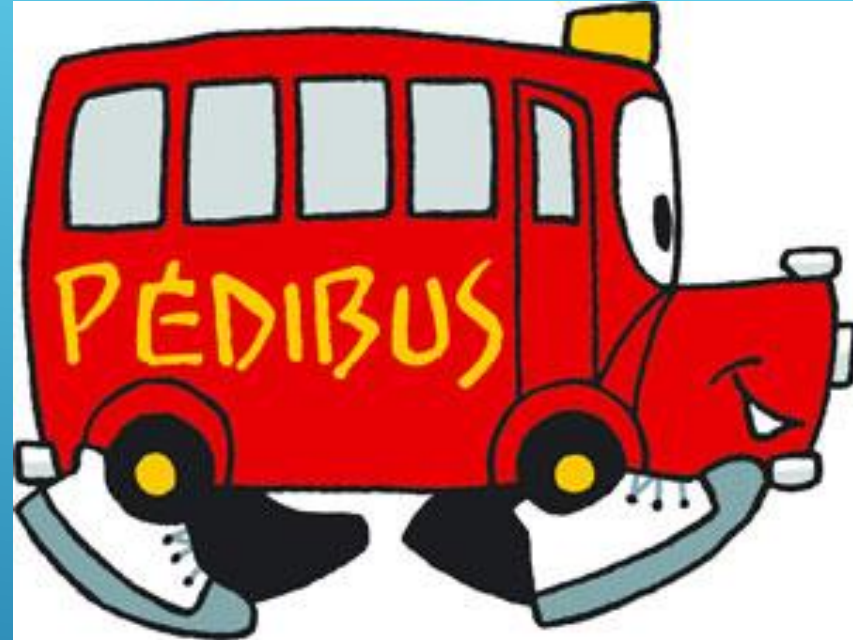
Pour changer d'air

De la maison à l'école, laissons la voiture au garage et utilisons nos pieds. C'est bon pour notre santé et pour l'environnement.

Pour la sécurité

À Pédibus, l'enfant acquiert les réflexes et intègre les règles de sécurité et de comportement qui l'aideront plus tard à se déplacer en sécurité et à prévenir les accidents.

PÉDIBUS VALAIS

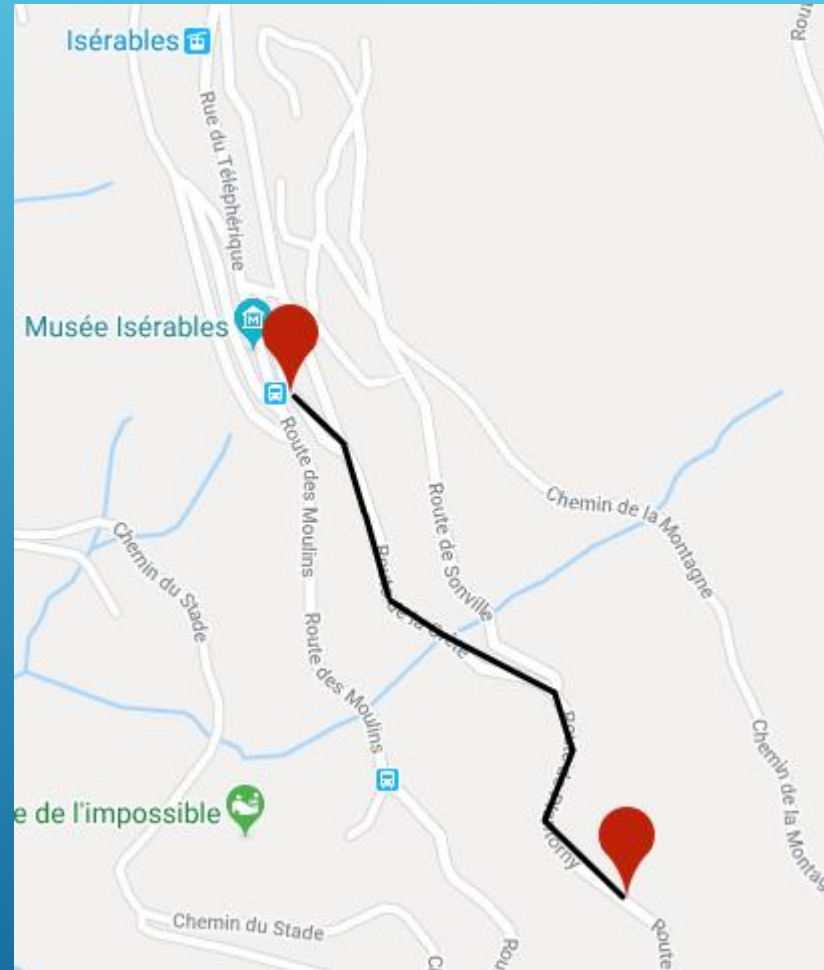


Pédibus Valais
Mme Martina Fellay
Chemin des Amandiers
1950 Sion
+41 76/690.51.68
valais@pedibus.ch



PLANTORNY

- ▶ Responsable :
 - ▶ Mme Nancy Vouillamoz
 - ▶ 079/285.80.88
 - ▶ n.vouillamoz@outlook.com
- ▶ 4 arrêts / 5 enfants / 5 conducteurs / 8 trajets



SANTÉ SCOLAIRE

Santé scolaire



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch

Infirmière scolaire - Martigny

Véronique Dorsaz
veronique.dorsaz@psvalais.ch
027 566 71 75

- **Infirmière scolaire:**
Mme Véronique Dorsaz
(027/566.71.75)
- La mission de la santé scolaire est d'assurer la prévention, la promotion et la protection de la santé des élèves.
➔ Interventions en 1H, 3H et 6H.
- L'infirmière maintient le lien entre l'école et les parents lors de problèmes liés à la santé de l'enfant et de l'adolescent-e.
- Les parents peuvent la solliciter pour des conseils et des informations.

Service de garde d'enfants à domicile Au service des familles

N'hésitez pas à nous contacter

Croix-Rouge Valais

Association cantonale
Rue Chne Berchtold 10
CP 310
1951 Sion
Téléphone 027 324 47 50
info@croix-rouge-valais.ch
www.croix-rouge-valais.ch

Du lundi au vendredi

De 7h30 à 11h00 et de 14h00 à 17h00



Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi

De 17h00 à 19h00: 079 796 02 07

Dimanche et jours fériés

De 19h00 à 20h00: 079 796 02 07

Garde d'enfants malades

Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez vous rendre à votre travail. Ni l'école, ni la crèche ne peut l'accueillir.

La Croix-Rouge Valais offre un service de garde à domicile pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.



Tarifs

- **Garde d'enfant malade:** en fonction du revenu de la famille, mais au minimum de CHF 5.-/heure d'intervention (min 2h).

Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis 

ORGANISATION 2021-2022 ISÉRABLES

- ▶ **15** élèves en 1-2H et **58** élèves en 3-8H
- ▶ 1 classe de 1-2H

Organisation 2021-2022: 1-2H

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1H-2H	1H		1H-2H	1H-2H
1H-2H	1H		1H-2H	1H-2H
récréation				
1H-2H	1H		1H-2H	1H-2H
1H-2H	1H		1H-2H	1H-2H
2H	2H		2H	2H
2H	2H		2H	2H
récréation			récréation	
2H	2H		2H	2H

Organisation 2021-2022: 3-4H

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
3H-4H	3H	4H	3H-4H	3H-4H
3H-4H	3H	4H	3H-4H	3H-4H
récréation				
3H-4H	3H	4H	3H-4H	3H-4H
3H-4H	3H	4H	3H-4H	3H-4H
3H-4H	3H-4H		3H-4H	3H-4H
3H-4H	3H-4H		3H-4H	3H-4H
récréation			récréation	
3H-4H	3H-4H		3H-4H	3H-4H

Organisation 2021-2022: 5-8H

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H
5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H
récréation				
5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H
5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H

5H-8H	5H-8H
5H-8H	5H-8H
récréation	
5H-8H	5H-8H

5H-8H	5H-8H
5H-8H	5H-8H
récréation	
5H-8H	5H-8H

RÉPARTITION CLASSES



ASPECTS PRATIQUES

- ▶ Changements: adresse postale, numéro de téléphone, e-mail, profession, etc.
➔ informer l'école !
- ▶ Importance de vos signatures pour attester de la lecture des documents transmis.
- ▶ Congés:
 - ▶ jusqu'à une demi-journée ➔ titulaire de classe (via agenda)
 - ▶ Jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ➔ Direction (via formulaire en ligne)
 - ▶ Au-delà de 10 demi-journées de classe effective ➔ Inspectrice (via formulaire spécifique, à demander à la direction)
- ▶ Accès au bâtiment scolaire sur rendez-vous.
- ▶ Périmètre scolaire: espace non-fumeur.

PARENTS D'ACCUEIL

- Création d'un réseau de parents d'accueil communal pour Riddes et Isérables.
- Accueil en milieu familial.
- Une dizaine de parents accueillent les enfants à domicile.
- **Offre une solution de garde souple et adaptable aux situations des familles.**
- Horaires réguliers ou irréguliers possibles.
- Âge des enfants: 2 mois à 12 ans
- Rôle: offrir aux enfants la possibilité de se développer harmonieusement dans un cadre familial, calme et stable.
- Les parents d'accueil doivent suivre une formation continue organisée par la Fédération Valaisanne des Parents d'accueil.
- Plus d'informations [ici](#).

Contacts:

Parents d'Accueil

Mme Elodie Coeudevez

Rue de Combremont 6, 1908 Riddes

079/155.00.93

parentsdaccueil@riddes.ch

Lu: 8h à 12h et 14h15 à 16h30 / Ve: 7h à 13h45.

Apprivoiser les écrans et grandir

3-6-9-12



Avant 3 ans

L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels



De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles



De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social



De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde



Après 12 ans

L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

La TV, pas avant 3 ans

La console personnelle, pas avant 6 ans

Internet après 9 ans

Les réseaux sociaux après 12 ans

“ J’ai imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. ”

Serge Tisseron
3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir, Ed. érès

MÉDIAS SOCIAUX **ET ÂGES**

Les incontournables et les un peu moins célèbres

13 ans	 Snapchat	 Kik*	 Spotify*	 Wechat*	
	 Facebook	 Messenger	 Skype*	 Twitter	 Vimeo*
	 Tumblr	 Steam	 Discord*	 Twitch*	 Instagram
	 Pinterest	 Youtube	 TikTok	 Google+	 Ask.fm*
16 ans	 Whatsapp	 Periscope	 LinkedIn	 Deezer	 Soundcloud
17 ans	 Telegram	 Viber*			

**Nous nous réjouissons
d'accueillir votre enfant
dans notre centre
scolaire. Le directeur
des écoles se tient à
disposition pour
répondre à vos
éventuelles questions.**



EDUQUER, C'EST...



www.vs.ch/web/scj/edf

...beaucoup d'amour



...accepter le conflit



...savoir écouter



...mettre des limites



...amener à l'autonomie



...montrer ses sentiments



...prendre le temps



...encourager



FRAPÉVS
Fédération Romande des Associations de
Parents d'Elèves de Valais

FCV-VWG
Fédération des Communes Valaisannes
Union des Communes Valaisannes

CMS-SMZ
Valais Wallis

KITA WALLIS
ENFANCE VALAIS
Association romande des associations de parents d'élèves
Association romande des associations de parents d'élèves

LEGENDARISSTELLE
Valais

GPV VWK
Engagement des Valaisannes Valaisannes
Verbindung der Walliser Studierenden

PRO JUVEN TYLE
Valais

ADDICTION | VALAIS
SUCHT | WALLIS

CANTON DU VALAIS
SANTON WALLIS

Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

LOTÉRIE
ROMANDE


L'ÉDUCATION
DONNE DE
LA FORCE

Bienvenue en 1H à Isérables

- 1 classe de 1-2H à Isérables



Dominique Bruchez
Titulaire



Lundita Musliju

En duo pédagogique

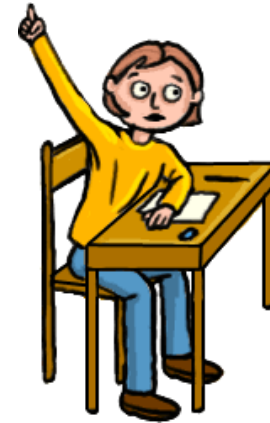
Portes ouvertes

- Avant la rentrée, les maîtresses de 1H-2H ouvrent les portes de leur classe pour un moment de découverte et de convivialité.
- Etape importante pour une rentrée réussie et en douceur.
- Renforcement du lien parents/école et faire connaissance!
- Vous recevrez toutes les informations utiles par courrier, fin juin.



Objectifs de la 1-2H

- Donner **envie** d'aller à l'école et s'y **sentir bien** et en **sécurité**.
 - Apprendre à **vivre ensemble**: socialisation et respect des règles.
 - Développer **l'autonomie** de chaque enfant.
 - Développer les **capacités transversales** (collaborer, communiquer, stratégie d'apprentissage, pensée créatrice et démarche réflexive)
- ➔ apprendre le **métier d'élève** afin d'être prêt-e pour la poursuite de la scolarité et l'entrée dans les apprentissages scolaires plus approfondis.



Objectifs de la 1-2H

- Stimuler et développer le **langage oral**.
- Découvrir les écrits, les nombres, les sciences, la géographie, ...
- Apprendre à se mouvoir (motricité fine et globale).
- Les élèves **apprennent en jouant**, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se familiarisant à des stratégies, en se remémorant et en mémorisant.



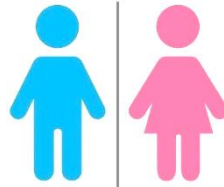
Demandes particulières des enseignantes 1-2H

- Avertir les maîtresses en cas de maladies contagieuses (dont varicelle).
- Avertir les maîtresses en cas d'infestation de poux → se référer à l'agenda scolaire pour adopter les bons comportements.

Pourquoi?

- ⇒ Mieux agir en classe.
- ⇒ Éviter au maximum la propagation !!!
- ⇒ Protéger les élèves sensibles et informer les parents.

Important:



- Votre enfant doit être **propre** à son entrée en 1H.
- Cela signifie:
 - Ne pas porter de couche culotte.
 - Être capable d'aller seul(e) aux toilettes.
 - Être capable de s'essuyer seul (e).
- Nous prenons du temps en début d'année pour nous familiariser à l'utilisation des WC, toutefois les bases de la propreté doivent être apprises à la maison.
- En cas de gros accident, vous serez contactés pour venir chercher votre enfant.



Merci de votre collaboration
et au plaisir de cheminer le long de
cette année scolaire
avec votre enfant.